

Marché Public de Services
passé en application des articles 26 II et 28
du Code des Marchés Publics

**LOCATION, INSTALLATION ENTRETIEN D'UNE
PATINOIRE SURFACEUSES POUR LES CHAMPIONNATS DU
MONDE 2012
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P)**

Pouvoir adjudicateur :
Fédération des sports de glace

Service gestionnaire :

Monsieur le président
Fédération des Sports de Glace
Rue du Professeur André Lemierre
77980 PARIS CEDEX 20

SOMMAIRE

Préambule

A -GENERALITES

B - INSTALLATION / DESINSTALLATION DE LA PATINOIRE

C -SURFACEUSES

D- OPTION

E -CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

F -MODALITES D'EXPLOITATION

G - PLANNING DE MONTAGE ET DE DEMONTAGE

H- PRESTATIONS A LA CHARGE DE LA VILLE

I - DISPOSITIONS PARTICULIERES

J- MODALITES DE REGLEMENT

Préambule :

Toutes les clauses décrites ci-dessous sont contractuelles ; l'adéquation entre l'offre du candidat et les pré-requis techniques décrits ci-dessous sera renseignée par le candidat dans son mémoire technique.

Le présent marché a pour objet la **Location, installation d'une patinoire** (de dimension 60m x 30m) avec deux surfaceuses et entretien de la glace.

A – GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Pour la période du 26 mars 2012 au 1er avril 2012 (date de la compétition) la Fédération des sports de glace souhaite installer une patinoire dans le Palais des Congrès de Nice..

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU MARCHE

Toutes les prestations demandées devront être réalisées dans les règles de l'art.

2.1. Normes et textes applicables

Le titulaire doit prendre en compte dans l'exécution du présent marché l'ensemble des textes réglementaires et des normes en vigueur, notamment en matière d'hygiène, de sécurité ou des obligations de l'exploitant. Dans le cas de divergence entre ces différents textes, le titulaire devra appliquer la mesure la plus restrictive.

2.2. Publicité

En ce qui concerne la publicité, le titulaire du marché ne pourra exploiter aucune forme de publicité à caractère commercial ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du Palais des Congrès de Nice , la Fédération des sports de glace se réservant exclusivement cette possibilité.

2.3. Entretien des installations

Le titulaire du marché assurera les opérations d'entretien courant nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne conservation de l'ensemble des installations et des équipements.

Par ailleurs, en cas de panne ou de vice de montage, le titulaire devra intervenir dans un délai maximal de 1 heure.

De plus, le titulaire du marché est tenu de signaler à la Fédération des sports de glace dans les plus brefs délais, et au plus tard 12 heures après leur constatation, toutes les anomalies ou dégradations qu'il pourrait remarquer dans les équipements. Au cas où le titulaire manquerait à cet engagement, il serait tenu pour responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

Si pendant le marché le titulaire ne pourvoit pas à l'entretien des installations lui incombant, la Fédération des sports de glace pourra se substituer au titulaire et faire procéder aux frais du titulaire, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au fonctionnement de l'équipement, ceci après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse dans le délai prescrit par la Ville et fixé en fonction de la nature et de l'intervention nécessaire.

A l'expiration normale ou anticipée du marché, le titulaire devra rendre les biens mis à sa disposition en bon état d'entretien. A ce moment, un état des lieux sera contradictoirement établi entre la Fédération des sports de glace et le titulaire.

2.4. Vérifications périodiques

Le titulaire devra faire procéder par un technicien compétent ou, le cas échéant, par un organisme agréé, aux vérifications réglementaires.

B - INSTALLATION / DESINSTALLATION DE LA PATINOIRE

Les prestations correspondantes comprennent les services suivants:

- Montage de l'installation.
- A la charge de la ville de Nice la remise à niveau du sol du Palais des Congrès de Nice.
- Tapis glacier aluminium ou élastomère pour une patinoire de 60m x 30m soit 1800 m². (normé ISO 14001 et 9001 de préférence, fournir la certification)
- Au minimum 1 référence à la participation de Championnats Internationaux organisés par l'ISU seront demandées.
- Le prestataire devra justifier d'un engagement environnemental.
- Bassin de rétention d'eau réalisé sur le sol par cornière aluminium et bâche PVC blanche épaisse.
- Bâche tampon pour un fonctionnement optimal de l'installation froid et la charge de glycol.
- Rambarde de type PE blanche Compétition avec 2 découpes dans les angles et une largeur d' un maximum de 4 mètres avec 3 portes de 1 mètre ou dans des cas exceptionnels une troisième découpe peut être demandée avec une largeur maximum de 1 mètre, la position exacte sera validée 1 mois avant la compétition . (plan ci-joint type)
- Groupe frigorifique, adapté à la surface de glace (soit : 400 W/m²) avec assistance pour une production de froid sur réseau d'eau glycolée à +/- 12° + pompe de circulation
- Le glycol sera du propylène (alimentaire, fournir le certificat)
- Obligation sur l'épaisseur de la glace : 3,5- 4 centimètres au dessus du réseau de tuyauteries, avec une température de -7,7°C à - 5,5°C pour 18°F à 22°F.
- Obligation sur la couleur de la glace / RAL 7035 ou Pantone 428 (la norme européenne)
- Une affuteuse à patins.
- La fabrication et la mise en place des logos dans la glace.
- Fourniture d'un revêtement de sol caoutchouc sur l'ensemble de la zone chaussage / accès à la patinoire environ 100m²
- Démontage de l'installation.
- Fonte de la glace par chaudière.
- Transport du matériel aller / retour avec déchargement et chargement.
- Garantir la sécurité du matériel pendant toute la phase de montage et de démontage de la patinoire.
- Assurance du matériel en responsabilité civile, dès la 1ère heure de son arrivée sur le site jusqu'au dernier jour du démontage, pour tout accident pouvant engager la responsabilité du prestataire.

Assurer la mise en route, suivi technique de l'installation et arrêt des machines (assistance 24 h / 24).

LES ENTRAINEMENTS COMMENCENT LE MATIN A J-3 le 23 mars 2012 qui précède le premier événement (la qualification est considérée comme évènement)

C - SURFACEUSE

Les prestations correspondantes comprennent les services suivants:

- DEUX Surfaceuses neuves de type moteur thermique à gaz
- Fournitures du carburant pour les surfaceuses
- 4 lames neuves et affûtées de rechange
- 2 serpillères neuves de rechange
- 1 bordureuse électrique pour la bordure ou un rabot de côté sur une des surfaceuses.
- Deux fosses à neige électriques seront installées pour la fonte de la neige des surfaçages, l'eau de fonte étant récupérée par la Ville de Nice pour l'arrosage public.
- 2 ballons d'eau chaude électriques devront être installés pour approvisionner les surfaceuses en eau chaude ; leurs tailles devront être suffisantes soit 850l minimum.
- Deux « Maitres de Glace » expérimentés devront être présents à chaque fois que nécessaire (plannings 1mois avant)
- Transport / déchargement / rechargement / Assistance 24h/24

LES ENTRAINEMENTS COMMENCENT LE MATIN A J-3 le 23 mars 2012 qui précède le premier événement (la qualification est considérée comme événement)

D –OPTION

Patinoire pour la remise des petites médailles

Lieu : à l'entrée du palais des Congrès sur la droite a gauche des escaliers pour se rendre au premier étage en forme de L à l'envers

1/1INSTALLATION / DESINSTALLATION DE LA PATINOIRE

Les prestations correspondantes comprennent les services suivants:

- Montage de l'installation.
- Un plancher calé environ à 0,30cm de 10,5m², horizontalité de +/- 1cm en tout point, résistance de 500 Kg au m².
- Tapis glacier aluminium ou élastomère pour une patinoire de 2m x 3m et de 3m x 1,5m²soit 10,5m²(normé ISO 14001 et 9001 de préférence, fournir la certification) .
- Bassin de rétention d'eau réalisé sur le plancher par cornière aluminium et bâche PVC blanche épaisse.
- Bâche tampon pour un fonctionnement optimal de l'installation froid et la charge de glycol.
- Groupe frigorifique, adapté à la surface de glace(soit : 500 W/m²) avec assistance pour une production de froid sur réseau d'eau glycolée à +/-12° + pompe de circulation
- Le glycol sera du propylène (alimentaire ,fournir le certificat)
- La mise en place des logos dans la glace.
- Fourniture d'un revêtement de sol caoutchouc environ 20m²
- Démontage de l'installation.
- Fonte de la glace.
- Transport du matériel aller / retour avec déchargement et chargement.
- Garantir la sécurité du matériel pendant toute la phase de montage et de démontage de la patinoire.
- Assurance du matériel en responsabilité civile, dès la 1ère heure de son arrivée sur le site jusqu'au dernier jour du démontage, pour tout accident pouvant engager la responsabilité du prestataire.

Assurer la mise en route , suivi technique de l'installation et arrêt des machines (assistance 24 h / 24).

E- CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Pendant la période de mise en place de la patinoire, le titulaire devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la protection de ses matériels et ouvrages (accidents, vandalisme, vols...).

Le titulaire devra délimiter et baliser la zone d'accès aux engins et prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des ouvriers et riverains.

Le non respect de ces exigences pourra faire l'objet de pénalités.

Tous les frais consécutifs aux mesures de protection et de conservation des existants seront à la charge du titulaire :

- Frais de protection propre à l'intervention
- Frais de protection communs
- Frais de protection des abords

F- MODALITES D'EXPLOITATION

ARTICLE 1 : PRESTATIONS DEMANDEES

1.1. Objet

Le titulaire entretiendra la glace de la patinoire située au Palais des Congrès de Nice du 23 mars 2012 au 1 Avril 2012 inclus.

1.2. Mise à disposition de moyens humains

L'entreprise titulaire du présent marché devra répondre aux attentes des utilisateurs et assurer la continuité du fonctionnement de la patinoire durant les jours d'ouverture sans interruption.

Pour cela l'entreprise devra prévoir le personnel nécessaire.

(en permanence sur le site) :

Deux « Maitres de Glace » pour l'entretien technique de la glace :

1.3. Missions

Les missions du personnel d'exploitation :

- Réfection de la glace.
- Petite maintenance.

ARTICLE 2 : UTILISATION DE LA PATINOIRE

2.1. Période et horaires d'ouverture

Période d'ouverture :

Ouverture au public :

Fermeture :

Horaires d'entraînement :

- de 6h à 24h (sans interruption).

G- PLANNING DE MONTAGE ET DE DEMONTAGE

La patinoire et ses annexes doivent être installées pour le 21 mars 2012 au matin et démontées le 6 avril 2012.

LES ENTRAÎNEMENTS COMMENCENT LE MATIN A J-3 le 23 mars 2012 qui précède la première compétition (la qualification est considérée comme évènement)

La mise en place de la patinoire commencera le lundi 12 mars 2012 et devra impérativement être terminée pour le vendredi 16 mars 2012.

Le démontage devra commencer le lundi 2 avril 2012 par fonte de la piste et terminée le mercredi 4 avril 2012.

H - PRESTATIONS A LA CHARGE DE LA VILLE

1. Fournir l'électricité à proximité des groupes froid dès le 12 mars 2012, Armoire de raccordement qui sera située au droit des groupes froids et comportant la sécurité nécessaire + branchements pour les fosses à neige et chauffe-eaux.
2. Mettre à disposition un électricien pour le branchement et le débranchement de l'installation dès le 12 mars 2012
3. Fournir l'eau pression ville (50m2/24h) avec lance à incendie et pistolet pouvant atteindre les 4 coins de la patinoire pour la montée en glace et 2 arrivées d'eau froide pour les surfaceuses
4. Assurer et protéger le site dès l'arrivée du matériel et jusqu'à son enlèvement
5. Maintenir l'électricité en place jusqu'au démontage.
6. La mise à disposition à l'extérieur d'un espace pour entreposer les 2 fosses à neige avec quais.
7. La remise a niveau du sol

I - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le prestataire ne fournissant pas l'énergie électrique, ne saurait en aucun cas être tenu responsable de l'état de la glace et des conséquences qui pourraient en découler si l'énergie électrique venait à manquer.

La fourniture du sol à l'équerre, plane et de niveau (maxi +/1 cm de dénivelé et planéité en tout point) étant à la charge de la ville, la Fédération des Sports de Glace ne peut être tenue pour responsable d'un quelconque souci du fait de la mise à plat.

Le prestataire prend toutes les précautions pour respecter l'environnement et les constructions environnantes.

Fourniture des certificats de conformité de montage/patinoire

J - MODALITES DE REGLEMENT

ARTICLE 1 : REGLEMENT DU MARCHE

Le marché étant considéré comme s'exécutant de façon continue, à l'issue du marché, il sera procédé à un règlement définitif, sur présentation de facture.

La facture sera établie en un original et deux copies.

La facture doit rappeler :

- le nom et adresse du créancier
- le numéro du compte bancaire ou postal
- le numéro de marché et du bon de commande
- les prestations exécutées
- le montant hors taxe du marché
- le taux et le montant de la TVA
- la date de la facturation

ARTICLE 2 : INTERVENANTS

Sont désignés comme :

- Débiteur des sommes dues en exécution du présent marché (à mentionner sur les factures) :
La Fédération de Sports de Glace
- Destinataire des factures :
La Fédération de Sports de Glace
Rue du professeur André Lemièrè
75980 PARIS CEDEX 20
- Ordonnateur des dépenses :
Monsieur le Président
- Comptable assignataire des paiements :
Le comptable de la Fédération des Sports de Glace
La Fédération des sports de Glace se libèrera des sommes dues par virement sur le compte bancaire ou postal du titulaire.

DELAIS DE PAIEMENT

Le délai global de paiement des prestations est de 45 jours maximum à compter de la réception, par la personne publique, de chaque demande de paiement.